



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 328/2026

Annule et remplace arrêté N° 323/2026

OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR POSE DE 50ML DE RESEAU TELECOM ENTRE MAT ECLAIRAGE ET CHAMBRE AVENUE DE CHAMBOLAND.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement pour la pose de 50 ml de réseau télécom, il convient de réglementer la circulation sur l'avenue de Chamboland.

ARRÊTE

Article 1 – Durant 2 jours entre le 17 et le 28 août 2026, la circulation se fera par alternat manuel et le stationnement sera interdit aux abords du chantier situé avenue de Chamboland avec mise en place d'un cheminement pour les piétons.

Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « LHTP » chargée des travaux.

Article 3 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 05 août 2026.

Le Maire,
Alexandre SUCHET

